



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 14 juin 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHANTIER D'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DES COULEURES : INFORMATIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

À partir du 14 juin 2024 débute une nouvelle phase de travaux liés à l'aménagement du carrefour des Couleures. Elle concernera la requalification de la RD 432 et notamment la création de la voie verte dédiée aux modes actifs.

Nature des travaux à venir

Durant cette étape, la RD 432 va accueillir une voie verte du côté nord de la chaussée, du giratoire du Chantre jusqu'au giratoire du Plovier Nord. Les chaussées existantes de la RD 432 seront refaites. En parallèle, des travaux de finition et d'intégration paysagère vont être menés sur des bassins d'assainissement.

Sens unique sur la RD 432

Afin de maintenir les accès des riverains et aux commerces pendant ces travaux, 2 phases d'exploitation sont prévues :

- Jusqu'à mi-août : la RD 432 sera mise en sens unique en direction de Saint-Marcel-Lès-Valence. La circulation se fera sur la voie Nord.
- À partir de mi-août : Le sens unique est maintenu en direction de Saint-Marcel-Lès-Valence, mais la circulation se fera sur la voie Sud.

Les usagers venant de Saint-Marcel-Lès-Valence et souhaitant se rendre à Valence emprunteront la nouvelle bretelle d'entrecroisement depuis le giratoire du Plovier Nord puis la bretelle de sortie n°35 en direction de Lyon et sortiront à la bretelle suivante vers Valence / ZA les Couleures.

Pour rappel, l'ensemble des commerces situés le long de la RD 432 reste accessible pendant toute la durée de ces travaux.



Carrefour des Couleures - configuration à compter du 14 juin 2024

Échangeur n°35

Des travaux demeurent sur l'échangeur n°35. Ce dernier reste donc en configuration chantier (vitesses limitées et largeurs de voies réduites) jusqu'à la pose des dispositifs de signalisation définitifs, dans les semaines à venir. La plus grande prudence s'impose aux usagers.

Des inspections de sécurité routière sont également prévues dans ce délai.

Comportement à adopter

Les usagers sont invités à la plus grande prudence dans la traversée des zones de travaux, pour leur propre sécurité, celle des riverains et celle des personnels de chantier. Il est notamment rappelé la nécessité de respecter la signalisation temporaire et les limitations de vitesse mises en place.

Pour être informés de l'actualité du chantier et de l'avancement des travaux pendant toute la durée de l'opération, les riverains, usagers et commerçants peuvent consulter le site internet www.carrefourdescouleures.fr. Ils peuvent également s'inscrire au système d'alerte pour recevoir une notification par mail à chaque nouvelle actualité.

Contact presse :

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

Tél : 04 26 28 60 00 - Mél : com.dir.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr